

COMMUNE DE FOLLIGNY

Tél : 02.33.61.33.11
Fax : 02.33.61.09.96

Communes Associées

**LE MESNIL DREY
LA BESLIERE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Procurations : 2
Présents : 10

DATE DE CONVOCATION

07/09/2017

DATE D'AFFICHAGE

18/09/2017

L'an deux mille dix sept, le quinze septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de Folligny régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie de Folligny, sous la présidence de M. Jean-Pierre GIRARD, Maire

Etaient présents :

Germain NEEL
Christine CATILINA, adjoints,
Yves BEUVE, Maire délégué la Beslière, Bernard DEFORTESCU
Michèle LAINE, Maire délégué Le Mesnil Drey,
Florence GOIJAT
DURAND Sophie, Michaël SEBIRE, Stéphanie TIROT,

Absent excusé ayant donné procuration : Georges BELIN,
Jocelyne BENSET,

Absent excusé : Jean-Marie SEHIER Sébastien BUYTAERT
Secrétaire de séance : Mme GOIJAT Florence

ECOLES - RENTREE SCOLAIRE

M. le Maire informe les élus que les effectifs sont de 155 à la rentrée répartis comme suit :

TPS (14) et PS (10)	Mme Guidecoq Folligny
PS (10) et MS (14)	Mme Lebasnier Folligny
GS (18)	Mme Amiot Folligny
CP (21)	Mme Brissard Folligny
CE1 (16) et CE2 (7)	Mme Le Barbanchon Beauchamps
CE2 (4) et CM1 (18)	Mme Lemoine Beauchamps
CM1 (11) et CM2 (12)	Mme Levavasseur et M. Suzanne Beauchamps

En octobre plus 4 enfants répartis comme suit : 2 GS, 1 CE2 et 1 CM2

2017-60 - **CONVENTION EDUCATEUR SPORTIF**

Un animateur sportif peut intervenir, pendant la période scolaire de l'année 2017-2018 soit le mardi matin, le jeudi matin ou le vendredi après-midi.

L'accord des enseignants est nécessaire et une partie de son salaire est prise en charge par la CLECT.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à renouveler la convention avec la Mairie de la Haye Pesnel.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Le Maire informe les élus que Folligny est concerné par le recensement de la population 2018, les postes seront à créer à la prochaine réunion.

Sont retenus Mme Ybert Michèle, M. Letourneur Daniel et Mme Dairou Jacqueline.

2017-67 **REMISE A LA COTE DES TAMPONS RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

M. le Maire présente les devis pour la remise à la cote des tampons d'assainissement, rue Beausoleil, rue des écoles et rue du carrefour Bailly, le conseil municipal retient :

- le devis d'Eurovia pour 3 060€ TTC

2017-68 - **RENOUVELLEMENT MAINTENANCES POSTES DE REFOULEMENT**

M. le Maire présente les devis pour le renouvellement de la maintenance des postes de refoulement, le Conseil Municipal :

-autorise M. le maire à signer un contrat de maintenance pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif pour la commune avec l'entreprise compagnie des Eaux et de l'Ozone située à Granville (Véolia Eau) à compter du 01 janvier 2018.

- autorise M. le Maire à faire des raccordements des satellites de téléalarmes au central de télégestion du prestataire

DEPART D'UN LOCATAIRE : M. PICHOURON

M. le Maire :

- informe les élus du départ du locataire du 13 rue des écoles M. Pichouron, au 30 septembre 2017.
- Le conseil municipal, avant toute décision, demande à visiter le logement.

2017-70- TRAVAUX LOGEMENTS LE MESNIL DREY n° 12 rue du village Tétrel

M. Le Maire informe les élus de la nécessité de refaire la douche dans le logement de M et Mme LAUWERIER, et présente des devis.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux par l'entreprise Tapin pour la somme de 1296.40 € TTC

2017-71- RAPPORT ANNUEL SYNDICAT D'EAU DE LA HAYE PESNEL

M. Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de la Haye Pesnel pour l'année 2016, le rapport est approuvé à l'unanimité

2017-72- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – données 2016

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport annuel permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement de l'année 2016.

2017-73- SDEM : MODIFICATION DES STATUTS

Approbation de la modification des statuts du SDEM50 et extension de périmètre

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, L 5211-17 et L 5211-18 ;
- Vu les délibérations n°CS-2017-39 et n°CS-2017-40 en date du 29 juin 2017 par lesquelles le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat et l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes ;
- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité ;
- Les évolutions législatives et réglementaires récentes, dont la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application, ont modifié le champ d'intervention des autorités organisatrices de la distribution d'électricité ;
- Il convient de modifier les statuts du syndicat pour proposer aux membres une nouvelle compétence (art. 3.2.3 : « Infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène ») ainsi que la mise à jour de certaines compétences du syndicat et missions complémentaires.
- Que ces statuts modifiés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents pour :

DECIDE :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;
- D'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50

MANCHE NUMERIQUE : RACCORDEMENT MIMO

Réunion publique le 20 septembre à 19h salle du carrefour Bailly

2017-74 - AMENAGEMENT DU TERRAIN (Mme Loupy) DERRIERE L'ECOLE PRIMAIRE

M. le maire présente les devis pour l'aménagement du terrain derrière l'école et le terrain de jeux :

- entreprise Hallais Yannick la Haye Pesnel : 17 228.30 € TTC
- entreprise Gautier à Beauchamps : 20 169.00 € TTC

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Hallais

2017-75- **EXTENSION DES RESEAUX TERRAINS DE LE MESNIL DREY**

Suite à une demande de certificat d'urbanisme concernant la parcelle 309 b 290 (terrain M. et Mme BIENASSIS) M. le Maire expose le fait que ce terrain est dans la carte communale, mais qu'une extension des réseaux eau et électricité est nécessaire.

Le conseil municipal :

- accepte le devis véolia présenté pour 3624.78 € TTC
- accepte la participation pour l'extension de 36m, environ, de réseau électrique, pour un coût approximatif de 700€

2017 - 76- **EXTENSION DES RESEAUX TERRAINS DE FOLLIGNY**

Suite à une demande de certificat d'urbanisme concernant la parcelle A 64 (Terrain Mme PROVOST) M. le Maire expose le fait que ce terrain est dans la carte communale, mais qu'une extension des réseaux est nécessaire pour une longueur d'environ 55 mètres.

Le conseil municipal accepte de participer à l'extension du réseau électrique pour un coût approx

Repas des anciens :

M. le Maire est autorisé à signer un contrat pour l'animation du repas.

Le repas chez le traiteur : deux plats 12€